

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 234

27 janvier 2014

### SOMMAIRE

<b>Altice B2B Lux Holding S.à r.l.</b> .....	<b>11212</b>	<b>Granlux International S.A.</b> .....	<b>11229</b>
<b>AMS Fund Services</b> .....	<b>11187</b>	<b>Groupe 555 S.à r.l.</b> .....	<b>11229</b>
<b>Auction EquityCo S.A.</b> .....	<b>11198</b>	<b>Heimata</b> .....	<b>11230</b>
<b>Bacciolo S.à r.l.</b> .....	<b>11193</b>	<b>Helkin International S.A., SPF</b> .....	<b>11188</b>
<b>Banque Degroof Luxembourg S.A.</b> .....	<b>11187</b>	<b>Hollybridge Investment S.A.</b> .....	<b>11231</b>
<b>Beranie S.A.</b> .....	<b>11193</b>	<b>Homeside Holding Sarl</b> .....	<b>11229</b>
<b>Bragance S.A.</b> .....	<b>11230</b>	<b>I&amp;P International S.A.</b> .....	<b>11231</b>
<b>Café-Restaurant CUNHA &amp; GOMES S.à r.l.</b> .....	<b>11228</b>	<b>La Considération de l'Ange Immobilier</b> ..	<b>11206</b>
<b>Capital Street S.A.</b> .....	<b>11228</b>	<b>Lux 21 Starlight GBP S.à r.l.</b> .....	<b>11232</b>
<b>Centre de Beauté S.C. S.à r.l.</b> .....	<b>11228</b>	<b>Medina Financial Markets S.à r.l.</b> .....	<b>11201</b>
<b>Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>11228</b>	<b>MFB International Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>11202</b>
<b>CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l.</b> .....	<b>11208</b>	<b>MFB International Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>11194</b>
<b>DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.</b> .....	<b>11193</b>	<b>Motwit S.A., SPF</b> .....	<b>11192</b>
<b>DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg</b> .....	<b>11186</b>	<b>Nerthus Invest S.A.</b> .....	<b>11187</b>
<b>Erole Participation S.A.</b> .....	<b>11186</b>	<b>Palmer Private S.A. SPF</b> .....	<b>11227</b>
<b>Eurizon Focus Capitale Protetto</b> .....	<b>11186</b>	<b>Pointlux S.à r.l.</b> .....	<b>11188</b>
<b>EuroSITQ</b> .....	<b>11230</b>	<b>Sofape S.à r.l.</b> .....	<b>11206</b>
<b>Fine Real Estate Holding S.à r.l.</b> .....	<b>11220</b>	<b>TCW/Crescent Mezzanine Partners V (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>11210</b>
<b>Gestak SA</b> .....	<b>11230</b>	<b>UBS (Lux) Real Estate Funds Selection</b> ..	<b>11232</b>
<b>Giro S.à r.l.</b> .....	<b>11229</b>	<b>UniEuroKapital 2017</b> .....	<b>11186</b>
<b>Giro S.à r.l.</b> .....	<b>11229</b>	<b>VP Lux S.à r.l.</b> .....	<b>11207</b>
<b>Global Funds</b> .....	<b>11193</b>	<b>WestOptiFlex SICAV</b> .....	<b>11198</b>
		<b>WestProfil</b> .....	<b>11198</b>

**Erole Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.848.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée le 28 novembre 2013 à 9.00 heures n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires de la société EROLE PARTICIPATION S.A. (la "Société") sont par la présente invités à assister à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires de la Société qui sera tenue le 11 février 2014 à 11.00 heures au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2) des statuts de la Société. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune.
2. Modification du premier alinéa de l'article six (6), du premier alinéa de l'article douze (12), de la deuxième phrase de l'article seize (16) et suppression de la dernière phrase de l'article onze (11) des statuts de la Société pour mise en conformité avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
3. Divers.

Il est rappelé aux actionnaires que pour des raisons techniques, ils ne peuvent assister à l'assemblée générale par visioconférence. Ils peuvent cependant donner procuration pour se faire représenter à l'assemblée générale.

*Le Conseil d'Administration .*

Référence de publication: 2014002732/23.

---

**UniEuroKapital 2017, Fonds Commun de Placement.**

Das geänderte Sonderreglement, welches am 30. November 2013 in Kraft trat wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. Dezember 2013.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013167890/10.

(130204481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

---

**DekaBank Deutsche Girozentrale Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.336.

Herr Dr. h. c. Friedrich Oelrich ist am 31. Dezember 2013 aus dem Vorstand der DekaBank Deutsche Girozentrale, Frankfurt am Main, ausgeschieden.

Luxembourg, den 15. Januar 2014.

Wolfgang Dürr / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2014008246/10.

(140008973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Eurizon Focus Capitale Protetto, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) au 20/01/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2014011605/11.

(140013471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la Banque Degroof Luxembourg S.A. sont invités à participer à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 6 février 2014 à 10h au siège social de la Banque au 12, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et dont l'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits, sociaux et consolidés, au 30 septembre 2013,
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprise,
3. Affectation des Résultats,
4. Décharge aux Administrateurs,
5. Renouvellement des mandats des administrateurs,
6. Divers.

Afin d'obtenir une carte d'entrée leur permettant de participer à l'Assemblée, les Actionnaires devront, au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée, déposer leurs titres au siège social de la Banque et en demander le blocage ou faire parvenir au siège social un certificat de blocage des titres en vue de ladite assemblée, émanant de leur organisme financier dépositaire.

Pour toute question complémentaire concernant cette assemblée, veuillez contacter

Mme Chantal Hagen- De Mulder au n° 45.35.45.23.22

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014003980/24.

**Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 12 février 2014 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 6 janvier 2014 n'a pas pu délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 12 février 2014 délibèrera quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014004982/534/15.

**AMS Fund Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.635.

You are hereby convened to assist to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") to be held at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, on February 4, 2014, before Me KESSELER at 14:00 (Luxembourg time) with the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to dissolve "AMS Fund Services S.A." and to commence a voluntary liquidation procedure;
2. Appointment of "Alter Domus Liquidation Services Sàrl" as liquidator and determination of the relative fee;
3. Determination of the powers of the liquidator.

The resolutions on the agenda shall be passed with a quorum of half of the issued capital and by a majority of two thirds of the shares present or represented. In case of lack of quorum at the first Meeting, a second Meeting will be convened, at the same address and with the same agenda.

If you cannot attend the Meeting and if you want to be represented by the chairman of the Meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the Meeting (the "record date") to the attention of Me Luc Courtois, Bonn Steichen & Partners, 2, rue Peternelchen, in L-2370 Howald fax n°: +352.26025-999.

Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2014009653/22.

**Helkin International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.799.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 février 2014 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014008029/795/16.

**Pointlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 73.803,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.334.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of November,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of POINTLUX, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L - 2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 76.334, having a share capital of seventy-three thousand seven hundred thirty British Pounds Sterling (GBP 73,730.-) (the Company). The Company has been incorporated on June 13, 2000 pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 752 of October 12, 2000. The articles of association of the Company have been amended for the last time on October 3, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3210 of December 29, 2011.

There appeared:

EMEA HOLDINGS C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), organized and existing under the laws of The Netherlands, with its seat at Leidschendam, The Netherlands and its office address located at Dokter Van der Stamstraat 4, 2265 BC Leidschendam, The Netherlands (the Sole Shareholder), represented by Wyndham Exchange and Rentals Subsidiary, LLC, its general partner, represented by Paul F. Cash, Executive Vice President, General Counsel and Secretary,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-three British Pounds Sterling (GBP 73.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-three thousand seven hundred thirty British Pounds Sterling (GBP 73,730.-), represented by one thousand ten (1,010) shares having a par value of seventy-three British Pounds Sterling (GBP 73.-) per share to seventy-three thousand eight hundred three British Pounds Sterling (GBP 73,803.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of seventy-three British Pounds Sterling (GBP 73.-), with such share having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of seventy-three British Pounds Sterling (GBP 73.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-three thousand seven hundred thirty British Pounds Sterling (GBP 73,730.-), represented by one thousand ten (1,010) shares having a par value of seventy-three British Pounds Sterling (GBP 73.-) per share to seventy-three thousand eight hundred three British Pounds Sterling (GBP 73,803.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of seventy-three British Pounds Sterling (GBP 73.-), with such share having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to one (1) new share of the Company and fully pays up such share by a contribution in kind consisting of all the shares (the Shares) that the Sole Shareholder holds in the share capital of Wyndham Worldwide Denmark ApS (Anpartsselskab), a company incorporated in Denmark with CVR No. 26 44 38 49 and having its registered office at Virumgardsvej 27, 2830 Virum, Denmark (the Subsidiary), such Shares having an aggregate fair market value in an amount of one hundred forty-three million nine hundred thirty-four thousand seventy-seven British Pounds Sterling (GBP 143,934,077.-), subject to adjustment and fluctuations resulting from any subsequent valuation facts regarding the Shares, and representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Subsidiary.

The contribution in kind of the Shares from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of seventy-three British Pounds Sterling (GBP 73.-) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of one hundred forty-three million nine hundred thirty-four thousand four British Pounds Sterling (GBP 143,934,004.-), subject to adjustment and fluctuations resulting from any subsequent valuation facts regarding the Shares, to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Subsidiary;

- the Shares are fully paid-up and the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares contributed to the Company is of at least one hundred forty-three million nine hundred thirty-four thousand seventy-seven British Pounds Sterling (GBP 143,934,077.-), subject to adjustment and fluctuations resulting from any subsequent valuation facts regarding the Shares;

- according to applicable law and the articles of association of the Subsidiary, the contribution of the Shares from the Sole Shareholder to the Company has been duly authorised by the general meeting of shareholders of the Subsidiary;

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- all formalities required in Denmark to transfer the legal and beneficial ownership of the Shares to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Shares by the Sole Shareholder to the Company.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at seventy-three thousand eight hundred three British Pounds Sterling (GBP 73,803.-), represented by one thousand eleven (1,011) Shares having a par value of seventy-three British Pounds Sterling (GBP 73.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below."

*Fourth Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt-cinq novembre,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de POINTLUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 76.334, ayant un capital social de soixante-treize mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 73.730,-) (la Société). La Société a été constituée le 13 juin 2000 suivant un acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 752 du 12 octobre 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 octobre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3210 du 29 décembre 2011.

*A comparu:*

EMEA HOLDINGS C.V., une société en commandite par actions (commanditaire vennootschap), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Dokter Van der Stamstraat 4, 2265 BC Leidschendam, Pays-Bas (l'Associé Unique), représentée par Wyndham Exchange and Rentals Subsidiary, LLC, agissant en sa qualité de commandité, représentée par Paul F. Cash, vice-président, directeur juridique et secrétaire général,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-treize Livres Sterling (GBP 73,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-treize mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 73.730,-), représenté par mille dix (1.010) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-treize Livres Sterling (GBP 73,-) par part sociale à soixante-treize mille huit cent trois Livres Sterling (GBP 73.803,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de soixante-treize Livres Sterling (GBP 73,-), laquelle a les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de soixante-treize Livres Sterling (GBP 73,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-treize mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 73.730,-), représenté par mille dix (1.010) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-treize Livres Sterling (GBP 73,-) par part sociale à soixante-treize mille huit cent trois Livres Sterling (GBP 73.803,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de soixante-treize Livres Sterling (GBP 73,-), laquelle a les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à une (1) nouvelle part sociale de la Société et libère entièrement ladite part sociale par un apport en nature consistant en l'intégralité des parts sociales (les Parts Sociales) que l'Associé Unique détient dans le capital social de la société Wyndham Worldwide Denmark ApS (Anpartsselskab), une société constituée au Danemark, ayant son siège social à Virumgårdsvej 27, 2830 Virum, Danemark et immatriculée sous le numéro CVR No. 26 44 38 49 (la Filiale), les Parts Sociales ayant une valeur marchande de cent quarante-trois millions neuf cent trente-quatre mille soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 143.934.077,-), sous réserve des ajustements et fluctuations résultant de l'évaluation subséquente des Parts Sociales, et représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Filiale.

L'apport en nature des Parts Sociales de l'Associé Unique à la Société sera affecté comme suit:

- (i) un montant de soixante-treize Livres Sterling (GBP 73,-) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) le surplus d'un montant de cent quarante-trois millions neuf cent trente-quatre mille quatre Livres Sterling (GBP 143.934.004,-), sous réserve des ajustements et fluctuations résultant de l'évaluation subséquente des Parts Sociales, au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Parts Sociales est documentée par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Parts Sociales, lesquelles représentent cent pourcent (100%) du capital social de la Filiale;
- les Parts Sociales sont entièrement libérées et l'Associé Unique est le seul titulaire des Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur marchande des Parts Sociales apportée à la Société est d'au moins cent quarante-trois millions neuf cent trente-quatre mille soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 143.934.077,-), sous réserve des ajustements et fluctuations résultant de l'évaluation subséquente des Parts Sociales;
- conformément au droit applicable et aux statuts de la Filiale, l'apport des Parts Sociales par l'Associé Unique à la Société a été dûment autorisé par l'assemblée générale des associés de la Filiale;
- aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales de la Filiale n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;

- toutes les formalités requises au Danemark afin de céder la propriété légale et économique des Parts Sociales à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Parts Sociales de l'Associé Unique à la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

*Troisième Résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-treize mille huit cent trois Livres Sterling (GBP 73.803,-), représenté par mille onze (1.011) Parts Sociales ayant une valeur nominale de soixante-treize Livres Sterling (GBP 73,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.»

*Quatrième Résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de sept mille Euros (7.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55079. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004727/229.

(140003953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

**Motwit S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 8.351.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 12 février 2014 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014012747/1023/18.

**DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 9.462.

Herr Dr. h. c. Friedrich Oelrich ist am 31. Dezember 2013 aus dem Verwaltungsrat der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A. ausgeschieden.

Luxembourg, den 15. Januar 2014.

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Wolfgang Dürr / Gerd Kiefer

Référence de publication: 2014008247/12.

(140008974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.  
R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Herr Jens-Uwe Wächter hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates per 31. Oktober 2013 niedergelegt.

Neues Mitglied im Verwaltungsrat ab 1. November 2013 ist Herr Steffen Selbach (D – 60325 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 16). Sein Amt dauert bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahr 2014.

Luxembourg, den 15.01.2014.

Global Funds SICAV

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2014008386/13.

(140009079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Beranie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 100.054.

**Bacciolo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 169.351.

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

I. Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme "BERANIE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100054, (ci-après dénommée la "Société Absorbante"),

en vertu d'un pouvoir conféré par le conseil d'administration, le 5 novembre 2013, lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

II. Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié,

agissant au nom et pour compte du gérant de la société à responsabilité limitée "BACCILOLO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169351, (ci-après dénommée la "Société Absorbée"),

en vertu d'un pouvoir conféré par le gérant, le 5 novembre 2013, lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ensemble ci-après désignées comme les "Sociétés Fusionnantes".

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, demandent au notaire d'acter la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée comme suit:

- le conseil d'administration de la Société Absorbante et le gérant de la Société Absorbée ont décidé de fusionner les Sociétés par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la "Fusion");

- la Société Absorbante est l'associée unique de la Société Absorbée et détient cent pour cent (100%) du capital social de cette dernière et par conséquent la Fusion sera soumise à la procédure simplifiée conformément aux énonciations des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi");

- le conseil d'administration de la Société Absorbante et le gérant de la Société Absorbée ont établi un projet commun de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi;

- le projet commun de fusion a été enregistré sous forme d'acte notarié en date du 18 novembre 2013, publié au journal officielle du Grand-Duché du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3034 du 30 novembre 2013;

- les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, un mois au moins avant que l'opération de Fusion ne prenne effet entre les parties, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1<sup>er</sup> (a), (b) et (c) de la Loi sans frais et sur simple demande;

- les actionnaires de la Société Absorbante n'ont pas demandé la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion conformément à l'article 279 (c) de la Loi;

- un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet commun de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ceci exposé, la Société Absorbée, après avoir été absorbée par la Société Absorbante, cesse d'exister et ses parts sociales sont annulées.

La fusion est effective à partir de la date du présent acte notarié comme indiquée en haut.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui seront en pris en charge par la Société Absorbante, en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

#### *Attestation*

Conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné, après vérification, atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes ainsi qu'au projet commun de fusion.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2014. LAC/2014/356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010644/66.

(140011916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

### **MFB International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 54.712.700,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.082.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of January.

Before US, Maitre Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

#### THERE APPEARED:

(i) HBI Branded Apparel Limited, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, United States of America, registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations, under number 4916394 (the "HBI"), hereby represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(ii) Confecciones El Pedregal Inc., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 367201 ("Confecciones" and together with HBI the "Shareholders" and each a "Shareholder"), hereby represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(iii) UPEL, Inc., a Delaware corporation, with its principal place of business located at 1000 East Hanes Mill Road, Winston Salem, North Carolina 27104, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations under the company number 2760946 (“Contributor”), hereby represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That HBI and Confecciones are the current shareholders owning all the issued and outstanding shares of MFB International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.082 (the “Company”). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated December 2<sup>nd</sup>, 2013, in process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 16<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3290, dated December 27<sup>th</sup>, 2013;

(ii) That Contributor is the sole legal and beneficial owner of all the 100 (one hundred) shares representing all the issued and outstanding shares (the “Shares”) of Choloma, Inc., an exempted company organized in the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies for Cayman Islands under number 110657 and having its registered office at Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (“Choloma”);

(iii) That, as payment in full for 8,313,387 (eight million three hundred thirteen thousand three hundred and eighty-seven) new ordinary shares with a nominal value of five United States dollars (USD 5.-) in the share capital of the Company (the “New Shares”), the Contributor wishes to make, with effect as of the date of the present deed, a contribution in kind consisting of eight (8) shares of Choloma out of the Shares and corresponding to eight percent (8%) of the Shares (the “Contributed Shares”);

(iv) That the Company wishes to accept the Contributed Shares in consideration for the issuance of the New Shares;

(v) That the Shareholders have waived any convening notice right and have therefore adopted the following resolutions.

#### *First resolution*

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to increase, with effect as of the signature of the present deed (acte notarié), the share capital of the Company by an amount of forty-one million five hundred sixty-six thousand nine hundred thirty-five United States dollars (USD 41,566,935) so as to raise it from its current amount of thirteen million one hundred forty-five thousand seven hundred sixty-five United States dollars (USD 13,145,765.-) to fifty-four million seven hundred twelve thousand seven hundred United States dollars (USD 54,712,700) by the issue of eight million three hundred thirteen thousand three hundred and eighty-seven (8,313,387) new ordinary shares with a nominal value of five United States dollars (USD 5.-) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Contributor to the Company consisting of the Contributed Shares (the “Contribution”).

#### *Second resolution*

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

#### *Contributors' intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened the Shareholders and the Contributor duly represented by Mr. Faruk Durusu, before named, and the Contributor declared to subscribe all the New Shares which subscription the Shareholders formally accepted.

The Shareholders also formally approved the Contributor as a new shareholder of the Company.

#### *Description of the contribution*

The total aggregate value of the Contributed Shares is forty-one million five hundred sixty-six thousand nine hundred thirty-five United States dollars (USD 41,566,935).

The value of the Contributed Shares has been approved by a certificate of valuation issued by the Contributor dated January 14<sup>th</sup>, 2014. Such valuation has been accepted through a statement on contribution value issued by the Company's managers and dated January 14<sup>th</sup>, 2014. This certificate of valuation and the statement on contribution value shall remain annexed to the present deed and submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

- HBI Branded Apparel Limited, Inc.: three hundred sixty-two thousand four hundred and eighty-six (362,486) ordinary shares;
- Confecciones El Pedregal Inc.: two million two hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven (2,266,667) ordinary shares; and
- UPEL, Inc.: eight million three hundred thirteen thousand three hundred and eighty-seven (8,313,387) ordinary shares.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to amend the first phrase of article 7 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

“ **Art. 7.** The issued share capital of the Company is set at fifty-four million seven hundred twelve thousand seven hundred United States dollars (USD 54,712,700) divided into ten million nine hundred forty-two thousand five hundred forty (10,942,540) ordinary shares with a nominal value of five United States dollars (USD 5) each, all of which are fully subscribed and paid up.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

**ONT COMPARU:**

(i) HBI Branded Apparel Limited, Inc., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée près du «Delaware Secretary of State» sous le numéro de dossier 4916394 (l'«HBI»), ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(ii) Confecciones El Pedregal Inc., une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée près au «Registrar of Companies» des Iles Cayman sous le numéro 367201 («Confecciones» et ensemble avec HBI les «Associées» et individuellement une «Associée»), ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(iii) UPEL Inc., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée près du «Delaware Secretary of State» sous le numéro de dossier 2760946 (l'«Apporteur»), ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Que HBI et Confecciones sont les associées actuels détenant l'ensemble des parts sociales de la société MFB International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.082 (la «Société»). La société a été constituée par un acte du notaire soussigné du 2 décembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts

de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3290, en date du 27 décembre 2013.

(ii) Que l'Apporteur est le seul détenteur légal et économique de toutes les cent (100) parts sociales représentant l'entière des parts sociales (les «Parts») de Choloma, Inc., une société régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée au «Registrar of Companies» des Iles Cayman sous le numéro 110657 et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman («Choloma»);

(iii) Que pour la libération de la totalité des huit millions trois cent treize mille trois cent quatre-vingt-sept (8.313.387) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5 USD) dans le capital social de la Société (les «Nouvelles Parts»), l'Apporteur souhaite, avec effet à la date du présent acte, faire un apport en nature de huit (8) parts sociales sur les Parts et correspondant à huit pourcent (8%) des Parts (les «Parts Apportées»);

(iv) Que la Société désire accepter les Parts Apportées contre l'émission des Nouvelles Parts; et

(v) Que les Associées ont renoncé à tout droit de convocation préalable et ont partant adopté les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

IL EST UNANIMEMENT DECIDE d'augmenter, avec effet à compter de la signature du présent acte notarié, le capital social de la Société, d'un montant de quarante et un millions cinq cent soixante-six mille neuf cent trente-cinq dollars américains (41.566.935 USD) afin de le porter de son montant actuel de treize millions cent quarante-cinq mille sept cent soixante-cinq dollars américains (13.145.765 USD) à cinquante-quatre millions sept cent douze mille sept cent dollars américains (54.712.700 USD) par l'émission de huit millions trois cent treize mille trois cent quatre-vingt-sept (8.313.387) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (5 USD) chacune, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature de l'Apporteur des Parts Apportées (l'«Apport»).

#### *Deuxième résolution*

IL EST UNANIMEMENT DECIDE d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts par un apport en nature des Parts Apportées.

#### *Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Interviennent ensuite les Associées et l'Apporteur dûment représentés par Maître Faruk Durusu, pré-désigné, et l'Apporteur déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts, ladite souscription étant formellement acceptée par les Associées.

#### *Description de l'apport*

La valeur d'ensemble totale des Parts Apportées s'élève à quarante et un millions cinq cent soixante-six mille neuf cent trente-cinq dollars américains (41.566.935 USD).

La valeur des Parts Apportées a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur et daté du 14 janvier 2014. Cette valorisation a été acceptée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 14 janvier 2014. Ce certificat de valeur et la déclaration sur la valeur de l'apport resteront annexés au présent acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement avec lui.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence des apports a été fournie au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionariat de la Société est maintenant composé de:

- HBI Branded Apparel Limited, Inc.: trois cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-six (362.486) parts sociales ordinaires.

- Confecciones El Pedregal Inc.: deux millions deux cent soixante-six mille six cent soixante-sept (2.266.667) parts sociales ordinaires.

- UPEL, Inc.: huit millions trois cent treize mille trois cent quatre-vingt-sept (8.313.387) parts sociales ordinaires.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, IL EST UNANIMEMENT DECIDE de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante-quatre millions sept cent douze mille sept cent dollars américains (54.712.700 USD) représenté par dix millions neuf cent quarante-deux mille cinq cent quarante (10.942.540) parts sociales d'une valeur nominale de cinq dollars américain (5 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ sept mille euros (7.000,00 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 janvier 2014. Relation: MER/2014/66. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011110/192.

(140012425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

—  
*Beschluss des Verwaltungsrates*

Herr Jens-Uwe Wächter hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates per 31. Oktober 2013 niedergelegt.

Neues Mitglied im Verwaltungsrat ab 1. November 2013 ist Herr Steffen Selbach (D – 60325 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 16). Sein Amt dauert bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahr 2014.

Luxembourg, den 15.01.2014.

Gerd Kiefer / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2014008930/12.

(140009077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**WestOptiFlex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 135.826.

Herr Jens-Uwe Wächter hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates per 31. Oktober 2013 niedergelegt.

Neues Mitglied im Verwaltungsrat ab 1. November 2013 ist Herr Steffen Selbach (D – 60325 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 16). Sein Amt dauert bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahr 2014.

Luxembourg, den 15.01.2014.

WestOptiFlex Sicav

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2014011367/13.

(140012515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Auction EquityCo S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated under the form of a private company limited by shares (société anonyme) by deed of the undersigned notary, dated 11 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2029 of 28 October 2006, the articles of association of which have last been amended by deed of the undersigned notary, dated 31 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2869 of 15 November 2013, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.579 (the "Company").

The meeting is declared open at 10.00 with Maître Hervé PRECIGOUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Fabien MORELLI, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Stephan WELING, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. For the purpose of the reimbursement to the shareholders of a portion of their contribution to the Company, to decrease the share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred sixty-four pounds and ninety-five pence (GBP 2,764.95) so as to reduce it from its current amount of forty-nine thousand seven hundred sixty-nine pounds and ten pence (GBP 49,769.10) to forty-seven thousand four pounds and fifteen pence (GBP 47,004.15) by cancellation of all two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A7 shares (the "Class A7 Shares"), having a nominal value of one pence (GBP 0.01) (the "Capital Decrease"), in consideration of the payment of a price calculated in accordance with articles 8 and 29 of the articles of association (the "Articles") of the Company (the "Payment Price").

2. To restate article 5 of the Articles so as to reflect the foregoing item of the agenda.

3. To confer all and any power to the board of directors of the Company in order to implement the above, and inter alia to distribute, to the holders of Class A7 Shares, (i) the portion of the Payment Price corresponding to distributable amounts immediately after the general meeting resolving the Capital Decrease (the "Extraordinary General Meeting"), and (ii) the portion of the Payment Price corresponding to the nominal value of the A7 shares thirty (30) days after the publication of the Extraordinary General Meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) All shareholders have either been duly convened or are represented at this meeting.

(v) The present meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred sixty-four pounds and ninety-five pence (GBP 2,764.95) so as to reduce it from its current amount of forty-nine thousand seven hundred sixty-nine pounds and ten pence (GBP 49,769.10) to forty-seven thousand four pounds and fifteen pence (GBP 47,004.15) by cancellation of all Class A7 Shares, in consideration of the Payment Price.

*Second resolution*

The shareholders resolved to amend article 5 of the Articles as a result of the foregoing resolution, which paragraphs one (1) to three (3) shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued capital, authorised capital.** The issued capital of the Company is fixed at forty-seven thousand four pounds and fifteen pence (GBP 47,004.15) divided into three million three hundred seventeen thousand nine hundred forty (3,317,940) class A1 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A2 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A3 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A4 shares, two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A5 shares and two hundred seventy-six thousand four hundred ninety-five (276,495) class A6 shares, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class of shares are identical, except as otherwise provided in these Articles of Association or the Laws.

The authorised corporate capital of the Company is set at five million one hundred forty-seven thousand three hundred seventy-one point five pounds (GBP 5,147,371.5) divided into class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class A4 shares, class A5 shares and class A6 shares, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each."

*Third resolution*

The shareholders resolved to confer all and any powers to the directors of the Company in order to implement the above resolutions, and inter alia to distribute, to the holders of Class A7 Shares, (i) the portion of the Payment Price corresponding to distributable amounts immediately after the Extraordinary General Meeting, and (ii) the portion of the Payment Price corresponding to the nominal value of the A7 shares only thirty (30) days after the publication of the Extraordinary General Meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Nothing else being on the agenda, the chairman closed the meeting at 10.25 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Auction EquityCo S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte du notaire soussigné en date du 11 septembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2029 du 28 octobre 2006, les statuts de laquelle société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 31 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2869 du 15 novembre 2013, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.579 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Maître Hervé PRECIGOUX, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Fabien MORELLI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire désigne comme scrutateur Maître Stephan WELING, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dans le but de rembourser une partie de leurs contributions dans la Société aux actionnaires, réduction du capital de la Société d'un montant de deux mille sept cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 2.764,95), afin de le réduire de son montant actuel de quarante-neuf mille sept cent soixante-neuf virgule dix livres sterling (GBP 49.769,10) à un montant de quarante-sept mille quatre virgule quinze livres sterling (GBP 47.004,15) par annulation de toutes les Actions de Catégorie A7 (les «Actions de Catégorie A7») ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) (la «Réduction de Capital»), en contrepartie du paiement d'un prix calculé conformément aux articles 8 et 29 des statuts (les «Statuts») de la Société (le «Prix de Remboursement»).

2. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

3. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de mettre en œuvre les points ci-dessus et, inter alia, de distribuer aux détenteurs des Actions de Catégorie A7, (i) la portion du Prix de Remboursement correspondant à des montants distribuables immédiatement après l'assemblée générale extraordinaire qui décide de la Réduction de Capital (l'«Assemblée Générale Extraordinaire»), et (ii) la portion du Prix de Remboursement correspondant à la valeur nominale des Actions de Catégorie A7 trente (30) jours après la publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4. Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

(iv) Tous les actionnaires sont représentés ou ont été dûment convoqués à la présente assemblée générale.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires ont décidé de réduire le capital émis de la Société d'un montant de deux mille sept cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 2.764,95), afin de le réduire de son montant actuel de quarante-neuf mille sept cent soixante-neuf virgule dix livres sterling (GBP 49.769,10) à un montant de quarante-sept mille quatre

virgule quinze livres sterling (GBP 47.004,15) par annulation des Actions de Catégorie A7 en contrepartie du Prix de Remboursement.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article 5 des Statuts pour refléter la résolution ci-dessus, dont les paragraphes un (1) à trois (3) auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis, capital autorisé.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-sept mille quatre virgule quinze livres sterling (GBP 47.004,15) représenté par trois millions trois cent dix-sept mille neuf cent quarante (3.317.940) actions de catégorie A1, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A2, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A3, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A4, deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A5 et deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-quinze (276.495) actions de catégorie A6, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Sauf disposition contraire des présents Statuts ou des Lois, les droits et obligations attachés aux actions de chacune de ces catégories sont identiques.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions cent quarante-sept mille trois cent soixante et onze virgule cinq livres sterling (GBP 5.147.371,5) divisé en actions de catégorie A1, actions de catégorie A2, actions de catégorie A3, actions de catégorie A4, actions de catégorie A5 et actions de catégorie A6, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.»

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires ont décidé de conférer tous les pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus et, inter alia, de distribuer aux détenteurs des Actions de Catégorie A7, (i) la portion du Prix de Remboursement correspondant à des montants distribuables immédiatement après l'Assemblée Générale Extraordinaire, et (ii) la portion du Prix de Remboursement correspondant à la valeur nominale des Actions de Catégorie A7 trente (30) jours après la publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 10.25 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. PRECIGOUX, F. MORELLI, S. WELING, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 14 janvier 2014. Relation: EAC/2014/768. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014011441/165.

(140013263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

### **Medina Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.251.

*Extrait des contrats de cession de parts de la Société daté du 18 décembre 2013 effectif au 19 décembre 2013.*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 18 décembre 2013 effectif au 19 décembre 2013, Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, a transféré 1.000 de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 1.000 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1,- Euro chacune, à la société Nakina Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173.268, et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 18 décembre 2013 effectif au 19 décembre 2013, ARX CEE III L.P., a transféré 1.000 de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 1.000 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1,- Euro chacune, à la société ATC (Switzerland) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Suisse, immatriculée auprès du Registre du Commerce - Etat de Genève sous le numéro CH-660.0.963.003-4, et ayant son siège social au 59, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013182694/23.

(130222953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**MFB International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 74.924.490,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.082.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of January.

Before US, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

**THERE APPEARED:**

(i) HBI Branded Apparel Limited, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, United States of America, registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations, under number 4916394 (the "HBI"), hereby represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(ii) Confecciones El Pedregal Inc., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 367201 ("Confecciones"), hereby represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(iii) UPEL, Inc., a Delaware corporation, with its principal place of business located at 1000 East Hanes Mill Road, Winston Salem, North Carolina 27104, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations under the company number 2760946 hereby represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal ("UPEL" and and together with HBI and Confecciones the "Shareholders" and each a "Shareholder"); and

(iv) HBI International, LLC, a Delaware limited liability company, with its principal place of business located at 1000 East Hanes Mill Road, Winston Salem, North Carolina 27104, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations under the company number 4104877 ("Contributor"), hereby represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed 'ne varietur' by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That HBI, Confecciones and UPEL are the current shareholders owning all the issued and outstanding shares of MFB International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182082 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated December 2<sup>nd</sup>, 2013, in process of publication with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated January 14<sup>th</sup>, 2014, currently in process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

(ii) That Contributor is the sole legal and beneficial owner of all the one hundred (100) shares representing all the issued and outstanding shares (the "Shares") of Hanesbrands Dos Rios Textiles, Inc., an exempted company organized in the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies for Cayman Islands under number 1395571 and having its registered office at Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Towns, Grand Cayman, Cayman Islands ("Dos Rios");

(iii) That, as payment in full for four million forty-two thousand three hundred fifty-eight (4,042,358) new ordinary shares with a nominal value of five United States dollars (USD 5.-) in the share capital of the Company (the "New Shares"), the Sole Shareholder wishes to make, with effect as of the date of the present deed, a contribution in kind consisting of eight (8) shares of Dos Rios out of the Shares and corresponding to eight percent (8%) of the Shares (the "Contributed Shares");

(iv) That the Company wishes to accept the Contributed Shares in consideration for the issuance of the New Shares; and

(v) That the Shareholders have waived any convening notice right and have therefore adopted the following resolutions.

*First resolution*

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to increase, with effect as of the signature of the present deed (acte notarié), the share capital of the Company by an amount of twenty million two hundred eleven thousand seven hundred ninety United States dollars (USD 20,211,790) so as to raise it from its current amount of fifty-four million seven hundred twelve thousand seven hundred United States dollars (USD 54,712,700) to seventy-four million nine hundred twenty-four thousand four hundred ninety United States dollars (USD 74,924,490) by the issue of four million forty-two thousand three hundred fifty-eight (4,042,358) new ordinary shares with a nominal value of five United States dollars (USD 5.-) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Contributor to the Company consisting of the Contributed Shares (the "Contribution").

*Second resolution*

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

*Contributors' intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened the Shareholders and the Contributor duly represented by Mr. Faruk Durusu, before named, and the Contributor declared to subscribe all the New Shares which subscription the Shareholders formally accepted.

The Shareholders also formally approved the Contributor as a new shareholder of the Company.

*Description of the contribution*

The total aggregate value of the Contributed Shares is twenty million two hundred eleven thousand seven hundred ninety United States dollars (USD 20,211,790).

The value of the Contributed Shares has been approved by a certificate of valuation issued by the Contributor dated January 16<sup>th</sup>, 2014. Such valuation has been accepted through a statement on contribution value issued by the Company's managers and dated January 16<sup>th</sup>, 2014. This certificate of valuation and the statement on contribution value shall remain annexed to the present deed and submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

- HBI Branded Apparel Limited, Inc.: three hundred sixty-two thousand four hundred and eighty-six (362,486) ordinary shares;
- Confecciones El Pedregal Inc.: two million two hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven (2,266,667) ordinary shares; and
- UPEL, Inc.: eight million three hundred thirteen thousand three hundred and eighty-seven (8,313,387) ordinary shares.
- HBI International, LLC: four million forty-two thousand three hundred fifty-eight (4,042,358) ordinary shares.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to amend the first phrase of article 7 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

- " **Art. 7.** The issued share capital of the Company is set at seventy-four million nine hundred twenty-four thousand four hundred ninety United States dollars (USD 74,924,490) divided into fourteen million nine hundred eighty-four thousand eight hundred ninety-eight (14,984,898) ordinary shares with a nominal value of five United States dollars (USD 5) each, all of which are fully subscribed and paid up."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about five thousand six hundred euro (EUR 5,600).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seize janvier.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

**ONT COMPARU:**

(i) HBI Branded Apparel Limited, Inc., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée près du «Delaware Secretary of State» sous le numéro de dossier 4916394 (l'«HBI»), ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(ii) Confecciones El Pedregal Inc., une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée près au «Registrar of Companies» des Iles Cayman sous le numéro 367201 («Confecciones»), ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(iii) UPEL Inc., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée près du «Delaware Secretary of State» sous le numéro de dossier 2760946, ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé («UPEL» et ensemble avec HBI et Confecciones les «Associées» et individuellement une «Associée»); et

(iv) HBI International, LLC, une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée près du «Delaware Secretary of State» sous le numéro de dossier 4104877 (l'«Apporteur»), ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Que HBI, Confecciones et UPEL sont les associées actuels détenant l'ensemble des parts sociales de la société MFB International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182.082 (la "Société"). La société a été constituée par un acte du notaire soussigné du 2 décembre 2013 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 14 janvier 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(ii) Que l'Apporteur est le seul détenteur légal et économique de toutes les cent (100) parts sociales représentant l'entièreté des parts sociales (les "Parts") de Hanesbrands Dos Rios Textiles, Inc., une société régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée près au «Registrar of Companies» des Iles Cayman sous le numéro 1395571 et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman ("Dos Rios");

(iii) Que pour la libération de la totalité de quatre millions quarante-deux mille trois cent cinquante-huit (4,042,358) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq dollars américains (5 USD) dans le capital social de la Société (les «Nouvelles Parts»), l'Apporteur souhaite, avec effet à la date du présent acte, faire un apport en nature de huit (8) parts sociales sur les Parts et correspondant à huit pourcent (8%) des Parts (les "Parts Apportées");

(iv) Que la Société désire accepter les Parts Apportées contre l'émission des Nouvelles Parts; et

(v) Que les Associées ont renoncé à tout droit de convocation préalable et ont partant adopté les résolutions suivantes.

*Première résolution*

IL EST UNANIMEMENT DECIDE d'augmenter, avec effet à compter de la signature du présent acte notarié, le capital social de la Société, d'un montant de vingt millions deux cent onze mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains (20.211.790 USD) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-quatre millions sept cent douze mille sept cent dollars américains (54.712.700 USD) à soixante quatorze millions neuf cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars américains (74.924.490 USD) par l'émission de quatre millions quarante-deux mille trois cent cinquante-huit

(4,042,358) nouvelle parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (5 USD) chacune, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature de l'Apporteur des Parts Apportées (l' «Apport»).

#### *Deuxième résolution*

IL EST UNANIMEMENT DECIDE d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts par un apport en nature des Parts Apportées.

#### *Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Interviennent ensuite les Associées et l'Apporteur dûment représentés par M. Faruk Durusu, pré-désigné, et l'Apporteur déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts, ladite souscription étant formellement acceptée par les Associées.

#### *Description de l'apport*

La valeur d'ensemble totale des Parts Apportées s'élève à vingt millions deux cent onze mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains (20.211.790 USD).

La valeur des Parts Apportées a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur et daté du 16 janvier 2014. Cette valorisation a été acceptée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 16 janvier 2014. Ce certificat de valeur et la déclaration sur la valeur de l'apport resteront annexés au présent acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement avec lui.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence des apports a été fournie au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- HBI Branded Apparel Limited, Inc.: trois cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-six (362.486) parts sociales ordinaires.
- Confecciones El Pedregal Inc.: deux millions deux cent soixante-six mille six cent soixante-sept (2.266.667) parts sociales ordinaires.
- UPEL, Inc.: huit millions trois cent treize mille trois cent quatre-vingt-sept (8.313.387) parts sociales ordinaires; et
- HBI International, LLC: quatre millions quarante-deux mille trois cent cinquante-huit (4.042.358) parts sociales ordinaires.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, IL EST UNANIMEMENT DECIDE de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-quatorze millions neuf cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars américains (74.924.490 USD) représenté par quatorze millions neuf cent quarante-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (14.984.898) parts sociales d'une valeur nominale de cinq dollars américain (5 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ cinq mille six cents euros (5.600 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 2014. Relation: MER/2014/78. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011797/208.

(140013204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

### **La Considération de l'Ange Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 176.653.

### **Sofape S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4084 Esch-sur-Alzette, 11, rue François Donven.  
R.C.S. Luxembourg B 109.752.

#### **PROJET DE FUSION**

Il est proposé de réaliser la fusion-absorption simplifiée de la société SOFAPE par la société LA CONSIDERATION DE L'ANGE IMMOBILIER

#### *Description des sociétés à fusionner:*

##### **1. Société Absorbante.**

La société anonyme LA CONSIDERATION DE L'ANGE IMMOBILIER, ci-après désignée la "Société Absorbante", a son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176653 et a été constituée par acte reçu le 28 mars 2013, publié au Mémorial C n° 1403 du 13 juin 2013.

Son capital social s'élève à trente et un mille EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent EUROS (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

##### **2. Société Absorbée.**

La Société à Responsabilité Limitée SOFAPE, ci-après désignée la "Société Absorbée", a son siège social au 11, rue François Donven, L-4084 Esch-sur-Alzette, est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109752 et a été constituée par acte reçu le, publié au Mémorial C numéro 1391 du 15 décembre 2005.

Son capital social s'élève à EUR 2.326.600,- (deux millions trois cent vingt-six mille six cents euros) représenté par 46.532 (quarante-six mille cinq cent trente-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, qui appartiendront toutes au moment de la réalisation de la fusion à la société anonyme LA CONSIDERATION DE L'ANGE IMMOBILIER, alors unique associée et Société Absorbante.

#### *Modalités de la Fusion*

La fusion sera réalisée par voie d'absorption de SOFAPE par son unique actionnaire, LA CONSIDERATION DE L'ANGE IMMOBILIER

Considérant que la Société Absorbante sera au moment de la réalisation de la fusion titulaire de la totalité des parts sociales et autres titres conférant droit de vote de la Société Absorbée, l'opération est soumise aux dispositions de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 régissant les fusions simplifiées, «la Loi».

#### *Actions nouvelles - Rapport d'échange*

Etant donné que la Société Absorbante détiendra au moment de la fusion l'entière du capital et titres quelconques de la Société Absorbée, il ne sera pas émis de nouvelles actions par la Société Absorbante et aucun échange de titres n'est à envisager. A défaut de rapport d'échange à calculer, compte tenu des dispositions de l'article 278 auquel il est fait référence ci-avant, il n'est pas nécessaire de faire établir de rapports d'experts ni que les conseils d'administration ou de gérance respectifs ne produisent de rapports aux associés.

A défaut d'émission d'actions nouvelles, il n'y a pas lieu de fixer les modalités de leur remise ni d'indiquer la date à partir de laquelle elles donneraient le droit de participer aux bénéfices.

#### *Dates de prise d'effet sur le plan comptable et juridique:*

Le projet commun de fusion est basé sur les bilans respectifs de la Société Absorbée et de la Société Absorbante établis à leur date de clôture, le 31 décembre 2013.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont conventionnellement considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et tous bénéfices ou pertes réalisés par la Société Absorbée après cette date sont censés réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée en 2014 à la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant le projet commun de fusion.

#### *Respect des droits particuliers:*

Au moment de la fusion, la Société Absorbée ne comptera aucune part ayant des droits spéciaux, aucun emprunt obligataire, aucune part de fondateurs ou titres quelconques autres que des parts sociales. Il n'y a dès lors pas à indiquer

les mesures proposées à l'égard d'associés ayant des droits spéciaux ou de porteurs de titres pour assurer le respect de leurs droits.

*Attribution d'avantages particuliers.*

Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni au gérants, ni aux experts, ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

*Conséquences de la fusion:*

La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute, toutes les parts sociales représentant son capital social seront annulées et tous ses actifs et passifs seront universellement transmis de plein droit à la Société Absorbante.

Il est signalé que le patrimoine de la Société Absorbée comprend des immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg dont la description sera établie dans l'acte notarié d'approbation aux fins de transcription à la Conservation des Hypothèques.

Les mandats des membres du conseil de gérance et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prendront fin à la date d'effet de la fusion. La décharge sera proposée à l'assemblée générale d'approbation de la fusion par la Société Absorbante.

*Information*

Tous les associés de la Société Absorbée et de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation du projet commun de fusion, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont associés, du projet commun de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la Loi.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la transmission universelle de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012430/86.

(140013981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

---

**VP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.730.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.936.

---

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2013 que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- M. Torben Nielsen, Deputy Chairmand et Governor, né le 2 novembre 1947 à Fanefjord, Danemark, demeurant professionnellement à VP SECURITIES A/S, Weidekampsgade 14, DK-2300 Copenhague S, Danemark.

- M. Niels Olsen, CEO, né le 4 mai 1962 à Copenhague, Danemark, demeurant professionnellement à VP SECURITIES A/S, Weidekampsgade 14, DK-2300 Copenhague S, Danemark.

- M. Birger Schmidt, CCO, né le 5 septembre 1960 à Copenhague, Danemark, demeurant professionnellement à VP SECURITIES A/S, Weidekampsgade 14, DK-2300 Copenhague S, Danemark.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Jan BÖING

Mandataire

Référence de publication: 2013182023/20.

(130221041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

---

**CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.202.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.765.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119271, duly represented by one of its a manager Mrs. Cécile GADISSEUR.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 130.765 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 24<sup>th</sup> July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27<sup>th</sup> September 2007, number 2115. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER on 22<sup>nd</sup> May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9<sup>th</sup> August 2012, number 1983.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred ninety thousand euros (EUR 1,190,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to the amount of one million two hundred two thousand five hundred euros (EUR 1,202,500.-), by way of issuance of one million one hundred ninety thousand (1,190,000.-) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

*Subscription and Payment*

The one million one hundred ninety thousand (1,190,000) shares of the Company have been subscribed by CVI GVF (LUX) MASTER S.a r.l., as aforementioned, paid up by a contribution in cash for an amount of one million one hundred ninety thousand euros (EUR 1,190,000.-), entirely allocated to the share capital. All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of one million one hundred ninety thousand euros (EUR 1,190,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million two hundred two thousand five hundred euros (EUR 1,202,500.-) represented by one million two hundred two thousand five hundred (1,202,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand four hundred euro (EUR 2.400,-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.L, eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 119271, hier rechtmäßig vertreten durch einer ihrer Geschäftsführer der Kategorie A Frau Cécile GADISSEUR.

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter ("der alleinige Gesellschafter") der "CVI Luxembourg Six S.à r.l." einer "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 11, Boulevard de la Foire, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 130.765 ("die Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 24. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2115 vom 27. September 2007. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER am 22. Mai 2012, veröffentlicht am 9. August 2012 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 1983.

Der alleinige Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst die folgenden Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von einer Million einhundertneunzigtausend Euro (EUR 1.190.000,-) zu erhöhen, um so das gezeichnete Aktienkapital von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf eine Million zweihundertzweitausendfünfhundert Euro (EUR 1.202.500,-) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von einer Million einhundertneunzigtausend (1.190.000,) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil, welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bestehenden.

#### *Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile*

Die eine Million einhundertneunzigtausend (1.190.000,-) Gesellschaftsanteile wurden von CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet. Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über ein Gesellschaftskapitalerhöhung von einer Millionen einhundertneunzigtausend Euro (EUR 1.190.000,-) wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 6 der Satzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertzweitausendfünfhundert Euro (EUR 1.202.500,-) aufgeteilt in einer Million zweihundertzweitausendfünfhundert (1.202.500,-) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr zweitausendvierhundert Euro (2.400,- EUR).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56670. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178651/108.

(130218007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**TCW/Crescent Mezzanine Partners V (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.382.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (GrandDuchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS V (CAYMAN), LTD, a limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands trade register under number 198809, having its registered office at P.O. Box 1234, Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited at Queensgate House, South Church Street, Grand Cayman KY1-11 08, Cayman Islands,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The company TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS V (LUXEMBOURG), S.à r.l. a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 138382, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg dated 10 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1341, on 31 May 2008 (hereafter referred to as the "Company").

- The Company's capital is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator of the Company.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it approves the financial situation of the Company for the period from 1 January 2013 to 20 November 2013.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that it is, as sole shareholder of the Company, vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all liabilities of the Company (including tax liabilities), any known but unpaid liabilities and in particular any hidden and unknown liabilities at the present time; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and closed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the current managers of the Company for their mandates as managers of the Company up to this date.

- The books, documents and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the registered office of the Company.

Upon these facts the notary stated that the company TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS V (LUXEMBOURG), S.à r.l. was dissolved.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS V (CAYMAN), LTD, une société régie par le droit des Iles Caïmans, immatriculée auprès du registre de commerce des Iles Caïmans sous le numéro 198809, avec siège social au P.O. Box 1234, Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited à Queensgate House, South Church Street, Grand Cayman KY1-11 08, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS V (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138382, a été constituée à la suite d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1341 du 31 mai 2008 (ci-après dénommée la "Société").

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- La comparante est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'associé unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 20 novembre 2013.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné, qu'elle, en tant qu'associé unique de la Société, est investi de tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif de la Société (en ce compris les charges fiscales), tout passif connu mais impayé, et en particulier tout passif dissimulé et inconnu à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme effectuée et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandat de gérants de la Société jusqu'à ce jour.

- Les livres, documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS V (LUXEMBOURG), S.à r.l.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2013. LAC/2013/53472. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166364/102.

(130203370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

**Altice B2B Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 462.422.358,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.466.

L'an deux mille treize, le huit novembre.

Par-devant nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

La société NUMERICABLE GROUP S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé Tour Ariane, 5 Place de la Pyramide, 92088 Puteaux La Défense Cedex, France, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 794 661 470 dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le «Mandataire»).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

NUMERICABLE GROUP S.A., précitée, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique Associé Unique de la société ALTICE B2B LUX HOLDING S.à r.l. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.466, (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2010, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 805 du 23 avril 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1967 du 8 août 2012.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir toutes les parts sociales de toutes les classes existantes (à savoir les classes de parts sociales A1, A2, A3, A4, A5 et B) en parts sociales ordinaires de sorte que le capital social de la Société sera composé vingt et un millions quatre cent cinquante et un mille quatre-cent trente-cinq (21.451.435) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent quarante millions neuf cent soixante-dix mille neuf cent vingt-trois euros (EUR 440.970.923,-) en vue de le porter de son montant actuel de vingt et un millions quatre cent cinquante et un mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 21.451.435,-) au montant de quatre cent soixante-deux millions quatre cent vingt-deux mille trois cent cinquante-huit euros (EUR 462.422.358,-) par la création et l'émission de quatre cent quarante millions neuf cent soixante-dix mille neuf cent vingt-trois (440.970.923) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

*Souscription - Paiement*

Comparaît ensuite le Mandataire, en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu de la procuration susvisée laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise à l'enregistrement avec lui.

Le Mandataire déclare ainsi souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, aux quatre cent quarante millions neuf cent soixante-dix mille neuf cent vingt-trois (440.970.923) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer par incorporation, à hauteur de la somme de quatre cent quarante millions neuf cent soixante-dix mille neuf cent vingt-trois euros (EUR 440.970.923,-), de la créance de l'Associé Unique sur la Société, laquelle créance a été évaluée à un montant au moins équivalent par le conseil de gérance de la Société et est certaine, liquide et exigible (la «Créance Apportée»).

*Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport l'Associé Unique attestant que celui-ci est le détenteur absolu de la Créance Apportée.

Le rapport des gérants de la Société en date du 8 novembre 2013, annexé au présent acte, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir été informés auparavant de l'étendue de leur responsabilité et légalement tenus en tant que gérants de la Société eu égard à l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément leur description et leur évaluation et confirme la validité de la souscription et libération précitées.

### Réalisation effective des apports

L'Associé Unique déclare, par le biais du Mandataire, que:

- il est le seul propriétaire de la Créance Apportée et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable
- la Créance Apportée n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que lui ne dispose de droits sur la Créance Apportée;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Apportée en vue de valablement réaliser et formaliser son apport et de rendre celui-ci efficace partout et envers tout tiers.

### Troisième résolution

Dans le prolongement des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société (les «Statuts»), en langue française et anglaise, afin de leur donner le contenu suivant:

#### Chapter I - Form, name, corporate object, duration, and registered office

**1. Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**2. Art. 2. Name.** The Company shall bear the name "ALTICE B2B LUX HOLDING S.à r.l."

#### **3. Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

#### **5. Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### Chapter II - Share capital, shares and transfer of shares

#### **6. Art. 6. Share capital.**

6.1 The share capital is set at four hundred and sixty-two million four hundred and twenty-two thousand three hundred fifty-eight euros (EUR 462,422,358.-) represented by four hundred and sixty-two million four hundred and twenty-two thousand three hundred fifty-eight (462,422,358) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

**7. Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

**8. Art. 8. Shareholders' rights.**

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

**9. Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**10. Art. 10. Transfer of shares.**

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

### Chapter III - Management

**11. Art. 11. Board of managers.**

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**12. Art. 12. Powers of the Sole Manager or the Board of Managers.**

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**13. Art. 13. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) by the sole signature of any manager, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

**14. Art. 14. Delegation and agent of the Sole Manager or the Board of Managers.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

**15. Art. 15. Meeting of the board of managers.**

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

**16. Art. 16. Liability of the managers.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

#### Chapter IV - Shareholders' meetings

##### 17. Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Chapter V - Accounting year and annual accounts

**18. Art. 18. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

##### 19. Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

##### 20. Art. 20. Allocation of profits and Interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

## Chapter VI - Liquidation and dissolution

### 21. Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

**22. Art. 22. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

## Chapter VII - Applicable law

**23. Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

En cas de divergence entre le texte en langue anglaise et le texte en langue française, le texte anglais fera foi.

## Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, nom, objet social, durée et siège social

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2. Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «ALTICE B2B LUX HOLDING S.à r.l.».

### 3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### 5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II - Capital social, parts sociales et transfert des parts

### 6. Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à quatre cent soixante-deux millions quatre cent vingt-deux mille trois cent cinquante-huit euros (462.422.358,-) représenté par quatre cent soixante-deux millions quatre cent vingt-deux mille trois cent cinquante-huit (462.422.358) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7. Art. 7. Compte de Prime d'Emission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part sociale. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

**8. Art. 8. Droits des associés.**

8.1 Toutes les parts sociales confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

**9. Art. 9. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**10. Art. 10. Transfert des parts.**

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

### Chapitre III - Gérance

**11. Art. 11. Conseil de Gérance.**

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

**12. Art. 12. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**13. Art. 13. Représentation de la Société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

**14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**15. Art. 15. Réunion du Conseil de Gérance.**

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

**16. Art. 16. Responsabilité des Gérants.** Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

#### Chapitre IV - Assemblées générales

##### 17. Art. 17. Assemblées Générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

#### Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

**18. Art. 18. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

##### 19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

##### 20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Chapitre VI - Liquidation et dissolution

### 21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

**22. Art. 22. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

## Chapitre VII - Loi applicable

**23. Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique acte la démission de tous les gérants de la Société, comme suit, avec effet à l'issue des présentes résolutions et leur donne quitus pour l'accomplissement de leurs mandats:

- (i) Emilie SCHMITZ;
- (ii) Sébastien BACH;
- (iii) Altice Six S.A.;
- (iv) CEP II Participations S.à r.l. SICAR;
- (v) CEP III Participations S.à r.l. SICAR;
- (vi) The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l.;
- (vii) Pierre-Alexandre RICHON;
- (viii) Danielle ARENDT-MICHELS;
- (ix) Thomas RAILHAC.

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes gérant de la Société avec effet à l'issue de la présente assemblée et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- (i) Monsieur Martin DOUXAMI, directeur financier, né le 23 juillet 1977, à Paris 12ème (France), demeurant à 77420 Marne-la-Valée Cedex 2, 10, rue Albert Einstein, Champs-sur-Marne;
- (ii) Madame Emilie SCHMITZ, administratrice de sociétés, née le 8 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle au, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- (iii) Monsieur Laurent GODINEAU, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de donner mandat à tout gérant de la Société, ainsi qu'à tout employé de QUILVEST S.A., établie à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, avec pouvoir individuel et faculté de substitution, d'accomplir toutes formalités et de signer pour le compte de la Société tous documents, à l'effet de la réalisation des points mentionnés à l'ordre du jour de la présente assemblée et notamment d'adapter le registre de parts sociales de la Société à la suite de la présente assemblée générale de la Société.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du Mandataire, les Statuts contenus dans le présent acte sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14756. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171273/438.

(130209560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

**Fine Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 182.032.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of November.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KRG Management Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 35 Theklas Lysioti Street Eagle Star House, 6<sup>th</sup> Floor 3030 Limassol, Cyprus, registered with the Cyprus Department of Registrar of Companies under number HE 225650,

here represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, notary clerk, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 12, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Fine Real Estate Holding S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of any manager, except for the following decisions where the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager (the Material Decisions):

- any decision which would have as consequence or result in the Company to commit to expenses exceeding two thousand Euro (EUR 2.000,00);
- any decision related to the creation of subsidiaries and joint ventures;
- any decision, unless otherwise provided for by law, as to the issue of convertible bonds and bonds providing subscription rights;
- any decision as to the transformation or the liquidation of the Company;
- the Company incurring any borrowing or credit in any form other than a normal bank credit granted on standard market terms and the granting by the Company of any associated security;
- any decision relating to the entering into and/or the execution with agreements with affiliates;
- any modification or amendment to any business plan.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take Material Decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers with respect to Material Decisions shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. All other decisions may be validly taken by the Category B Manager acting alone.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
KRG Management Ltd, prenamed . . . . .	12.500	EUR 12.500,00
Total . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

*Resolutions of the sole shareholder*

The shareholder have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A Manager:*

Mr. Alexander Kolobov, company manager, born on January 25, 1979 in Mockba, Russia, with professional address at New Arbat street, 19, Moscow.

*Category B Manager:*

Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

KRG Management Ltd, une société à responsabilité limitée de droit Chypriote, dont le siège est sis au 35 Theklas Lysiotti Street Eagle Star House, 6<sup>th</sup> Floor 3030 Limassol, Chypre, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 225650,

ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privée le 12 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Fine Real Estate Holding S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de tout gérant, sauf pour les décisions suivantes où la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B (les Décisions Matérielles):

- toute décision qui aurait pour conséquence ou comme résultat pour la Société d'engager des frais dépassant deux mille Euro (EUR 2.000,00);
- toute décision liée à la création de filiales ou d'entreprises communes (joint ventures);
- toute décision, sauf disposition contraire prévue par la loi, relative à l'émission d'obligations convertibles et d'obligations offrant des droits de souscription;
- toute décision relative à la transformation ou à la liquidation de la Société;
- la Société recourant à tout emprunt ou crédit sous une forme autre qu'un crédit bancaire standard conclut dans des conditions normales de marché et la constitution par la Société de toute sûreté connexe;
- toute décision relative à la conclusion et/ou à l'exécution de contrats avec des sociétés affiliées;
- toute modification ou amendement de tout plan d'affaires (business plan).

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre de Décisions Matérielles que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance, relative à une Décision Matérielle, ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. Toutes les autres décisions peuvent être prises par le Gérant de Catégorie B agissant seul.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
KRG Management Ltd, prénommée . . . . .	12.500	EUR 12.500,00
Total . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300,00).

#### *Décisions des associés*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérant de Catégorie A:*

M. Alexander Kolobov, gérant de sociétés, né le 25 janvier 1979 à Mockba, Russie, ayant son adresse professionnelle au 19, New Arbat street, Moscou.

##### *Gérant de Catégorie B:*

M. Christophe Gaul, gérant de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15254.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013168203/372.

(130204674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

**Palmer Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.271.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «PALMER PRIVATE S.A. SPF», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 153271, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1462 du 16 juillet 2010 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Susana GONCALVES, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ana-Paula DUARTE, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GONCALVES, C. RACOT, A.P. DUARTE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15794. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013172545/60.

(130209791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Capital Street S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182272/10.

(130222276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Centre de Beauté S.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 103.367.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mon poste de gérante administrative de la société CENTRE DE BEAUTE S.C S.à r.l.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2013.

Claudine SCHOUX.

Référence de publication: 2013182279/10.

(130223313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013182284/10.

(130223129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Café-Restaurant CUNHA & GOMES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 121, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.860.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182270/10.

(130222750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Homeside Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.405.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Homeside Holding S.à.r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant

Référence de publication: 2013182551/14.

(130223163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Giro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges.  
R.C.S. Luxembourg B 156.484.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS SA

Référence de publication: 2013182514/10.

(130223113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Giro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges.  
R.C.S. Luxembourg B 156.484.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS SA

Référence de publication: 2013182515/10.

(130223114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Granlux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 137.618.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182517/10.

(130222809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Groupe 555 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 158.976.

*Décision prise par le gérant unique en date du 2 décembre 2013.*

Le gérant unique de la société décide de transférer le siège social de la société du 2 au 1 rue Pletzer L-8080 Bertrange et ceci à compter du 2 décembre 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013182519/11.

(130223021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Gestak SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.

R.C.S. Luxembourg B 95.978.

—  
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 30/12/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013182507/13.

(130223108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**EuroSITQ, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.103.

—  
En date du 17 septembre 2013, M. Jorge Pérez Lozano a informé la Société de sa démission avec effet au 18 septembre 2013.

La Société a également été informée du changement d'adresse de Mme Jacqueline Kost qui réside désormais au 1001, rue Square-Victoria, CDN - H2Z 2B5 Montréal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/12/2013.

*Pour la Société*

Jean-Philippe Gachet

*Administrateur*

Référence de publication: 2013182407/16.

(130222961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**Bragance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 141.098.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 décembre 2013 que:

L'assemblée accepte la démission de Madame Mariette GIVER de son mandat d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Rico Marochi, né le 9 janvier 1964 à Differdange demeurant au 46, Cité Breitfeld L-4519 Differdange au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes détenu par la société FIDU-CONCEPT SARL avec siège social 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg immatriculée sous le numéro B38.136

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013182251/17.

(130222358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**Heimata, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 77.486.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013182546/11.

(130222204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Hollybridge Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 127.545.

---

Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182550/10.

(130222810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**I&P International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 115.681.

---

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE 13 DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

MOXON FINANCE S.A., une société avec siège social à East 53<sup>rd</sup> Street, Swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Marbella, Panama, Repulique du Panama.

ici représentée par Madame Nathalie PUCCL, employée privée, demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme I&P INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, à L-2165 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro 115.681, ci-après dénommée «la Société», a été constituée en date du 14 mars 2006 par acte du notaire Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1259 du 29 juin 2006, et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société est fixé à USD 37.000,- (trente-sept mille US dollars), représenté par 3.700 (trois mille sept cents) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune, entièrement libérées;

- que son mandant, l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide de mettre la société en liquidation et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé ou sera pris en charge par lui. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Monsieur Massimo LONGONI, domicilié au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg, désigné comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que Monsieur Massimo LONGONI est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la Société liquidée;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;
- que le registre d'actionnaires et/ou les titres au porteur ont été annulés et détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.200 (mille deux cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. PUCCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2013. Relation: RED/2013/2244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013178841/69.

(130218507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

#### **Lux 21 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.496.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178921/10.

(130217951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

---

#### **UBS (Lux) Real Estate Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.419.

Les comptes consolidés au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS (Lux) Real Estate Funds Selection*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

André Guillaume / Vitali Schetle

*Director / Director*

Référence de publication: 2013183016/13.

(130223149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---